

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**25 janvier 2022**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE**

**Décision 2021-34**

Transport piscine des enfants de l'école Ste Anne confié à la Sté Le Net de Réguiny.  
La prestation s'élève à 95.00 € TTC par voyage.

**Décision 2021-35**

Renouvellement d'une concession dans le cimetière.

**Décision 2021-36**

Il est décidé de reconduire le contrat de prévention et de lutte contre les nuisibles avec la Société FARAGO Bretagne et, de ce fait, signer les avenants audit contrat qui portent sur la revalorisation de la prestation qui passe de 165.76 € HT à 168.74 € HT pour le bâtiment multifonctions, d'une part, et de 1 900 € HT à 1 980.70 € HT pour le contrat « collectivité », d'autre part.

**Décision 2022-01**

Il est décidé de prolonger le contrat "assurance du personnel des collectivités" avec Groupama jusqu'au 31 décembre 2022 et, par conséquent, de signer l'avenant au contrat référencé sous le numéro 355600210011.

Les taux applicables au 1er janvier 2022 seront :

- ✓ taux CNRACL : 6.07 %
- ✓ taux IRCANTEC : 1.48 %

**Décision 2022-02**

Le Conseil municipal accepte la proposition de contrat de prestation de service présenté par le groupement de laboratoires Inovalys aux tarifs suivants :

- *préparation et traitement de l'échantillon*      6.00 € HT
- *prélèvement et analyse des légionnelles sur Eau Chaude Sanitaire*      63.05 € HT
- *déplacement*      20.57 € HT

**Décision 2022-03**

Préalablement à la location de l'appartement de type 3 sis 1 rue Pierre le Beller, il est décidé de confier à la Société Ty Diagnostic de Locminé, la réalisation des diagnostics règlementaires. La prestation s'élève à 220.50 € TTC.

**Décision 2022-04**

Les travaux portant abattage puis enlèvement des troncs et branchages de 70 cyprès situés au terrain des sports sont confiés à la SARL A.E.T.A.S. de Pleugriffet. Les travaux s'élèvent à 1 775 € HT.

**DELIBERATION 02 – 2022 - AMENAGEMENT DU CIMETIERE - DEMANDE DE SUBVENTION  
AU TITRE DE LA DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Considérant le projet d'aménagement du cimetière : voies de circulation et caves urnes le Conseil municipal sollicite au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, une subvention ; le plafond de la dépense subventionnable pour les travaux dans les cimetières est de 200 000 € et que le taux applicable est de 40 % pour les communes de – 2 000 habitants,

Il arrête le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT (H.T.)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES	MONTANT	%
Acquisitions immobilières <i>(sauf immobilier d'entreprise)</i>			<b>Aides publiques</b> <b>(sous-total) (4):</b>	<b>54 397.31</b>	<b>75</b>
Travaux <i>(sauf voirie et réseaux divers)</i>	72 815.00	87 378.00	Union Européenne <i>(préciser l'intitulé)</i>		
Matériel <i>(sauf mobilier urbain)</i>	2 166.67	2 600.00	État <i>(préciser l'intitulé)</i> - D E T R	33 475.27	40
Prestations intellectuelles	1 425.00	1 425.00	Région		
Autres	7 281.50	8 737.80	Département	20 922.04	25
			Communes <i>(ou groupements de communes)</i>		
			Établissements publics		
			Autres		
			<b>Autofinancement</b> <b>(sous-total) :</b>	<b>29 290.86</b>	<b>35</b>
A déduire (s'il y a lieu) : recettes nettes générées par l'investissement			Fonds propres	29 290.86	35
			Emprunts		
			Crédit-bail		
			Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>83 688.17</b>	<b>100 140.80</b>	<b>TOTAL</b>	<b>83 688.17</b>	<b>100</b>

**DELIBERATION 03 – 2022 - AMENAGEMENT DU CIMETIERE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

Le Conseil municipal décide de solliciter également une subvention du Département au titre du programme de solidarité territoriale. Cet accompagnement financier est de 25% de la dépense HT.

**DELIBERATION 04 – 2022 - PROGRAMMES INVESTISSEMENT 2022**

Le Conseil municipal prend connaissance des prévisions budgétaires en matière d'investissement. Les opérations programmées en 2022 peuvent se résumer ainsi :

<b>Bâtiments et ouvrages divers</b>	Construction jeu de boules extérieur Salle polyvalente : travaux de sécurité Ravalement église
<b>Voies et réseaux</b>	Sécurisation RD 11 (ilots, peinture et plots) Réfection trottoirs RD 11 Eclairage public – remplacement des lanternes
<b>Cimetière</b>	Aménagement voie de circulation Création de caves urnes supplémentaires
<b>Opérations foncières</b>	Terrain Dréano Terrain Morice
<b>Matériel divers</b>	Guirlandes Mobilier extérieur (tables pique nique, poubelles...)
<b>Résidence de la Lande Divin</b>	Travaux de viabilisation
<b>Résidence le Courtil</b>	Voirie définitive

**DELIBERATION 05 – 2022 - TARIFS ASSAINISSEMENT 2022**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs « assainissement collectif » applicables depuis 2020 sur le territoire communal.

Puis, il communique les tarifs en vigueur sur les Communes de Centre Morbihan Communauté.

Considérant le transfert de la compétence assainissement à Centre Morbihan Communauté, Considérant qu'il convient désormais à la Communauté de Communes de fixer, sur proposition de la commune, les tarifs applicables sur son territoire,

Considérant les disparités de tarifs sur le territoire communautaire,  
Après délibération, le Conseil municipal propose de majorer les tarifs existants sur la  
Commune de Saint-Allouestre comme suit :

Abonnement : **38€85**

Surtaxe communale : **0.54 €/m3**

Taxe raccordement logement ancien : **618 €**

Taxe raccordement logement neuf : **1 339 €**

Cette décision ne sera effective qu'après validation de Centre Morbihan Communauté.

**DELIBERATION 06 – 2022 - LOCATION T3 RUE PIERRE LE BELLER**

Monsieur le Maire informe que Monsieur Vincent FEUVRAIS s'est porté candidat à la location du T3 rue Pierre le Beller. La location est effective depuis le 15 janvier 2022.

Le Conseil municipal valide cette décision.